

MAIRIE LABARTHE RIVIERE
31800

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le *trente du mois de juin*, à *vingt heures*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *LABARTHE RIVIERE*, sous la présidence de *Mme Claire VOUGNY*, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 24/06/2022.

Présent(s) : MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, ADOUE, DAVAND, GOUZENES, PARMEGIANI, DUPLA, LAFFORGUE, PELLIZZARI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) excusé(s) : PLASSIN, LAMOURE

Absent(s) : NASSANS

Le secrétariat a été assuré par : PELLIZZARI

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2022_038

Objet : **REPLACEMENT DU MOTEUR DE VOLÉE DE LA CLOCHE N°2**

Madame le Maire :

EXPOSE : Suite au rapport de la visite technique de l'entreprise BODET, il convient de remplacer le moteur de volée de la cloche n°2 de l'église.

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport de la visite technique ainsi que le devis établi correspondant.

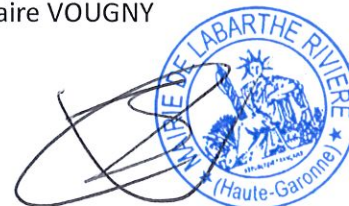
Le montant de l'opération hors taxes est de 2 446.50€.

Où l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De faire réaliser ces travaux par l'entreprise BODET
- De demander une subvention au Conseil Départemental de 40% (hors frais de déplacement et de transport) soit 905,00€ HT
- De s'engager à apporter le financement nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Claire VOUGNY



Publiée le : 04/07/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 04/07/2022

M./Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.